



Charte des Agent(e)s Bulle Sympa (ABS)

✓ Cadre structurel :

Définition de l'ABS :

Personnes-relais, entre les besoins de la population, la Commission Bulle Sympa (CBS) et le Conseil communal (CC), servant à améliorer la qualité de vie et développer le mieux vivre ensemble dans la ville de Bulle.

Le terme « agent/agente » doit être compris dans le sens de celle et celui qui agit comme intermédiaire pour une meilleure qualité de vie dans la cité.

Il fait partie d'une équipe : un ABS n'est pas seul, il trouve du soutien auprès des autres ABS, du/de la coordinateur/trice et des membres de la Commission Bulle Sympa qui les encadrent pour qu'ils puissent réaliser leurs envies, leurs projets en leur donnant les moyens de le faire.

Profil :

Tout/e habitant/e de la commune ! Tout habitant des communes avoisinantes peut être accepté s'il participe déjà à la vie citoyenne bulloise ou s'il exprime l'intention de s'impliquer à Bulle.

Avec beaucoup ou peu d'expérience, depuis longtemps ou récemment installé/e, femme ou homme, de toute culture, de toute origine, de toute génération, travaillant ou non, de toute profession ...

Avec l'envie d'apprendre, une belle motivation d'être en lien avec les habitants/es, la volonté de faire vivre l'esprit « sympa ».

✓ Mission générale :

Afin de promouvoir et favoriser le bien-vivre ensemble, L'ABS peut être un/e :

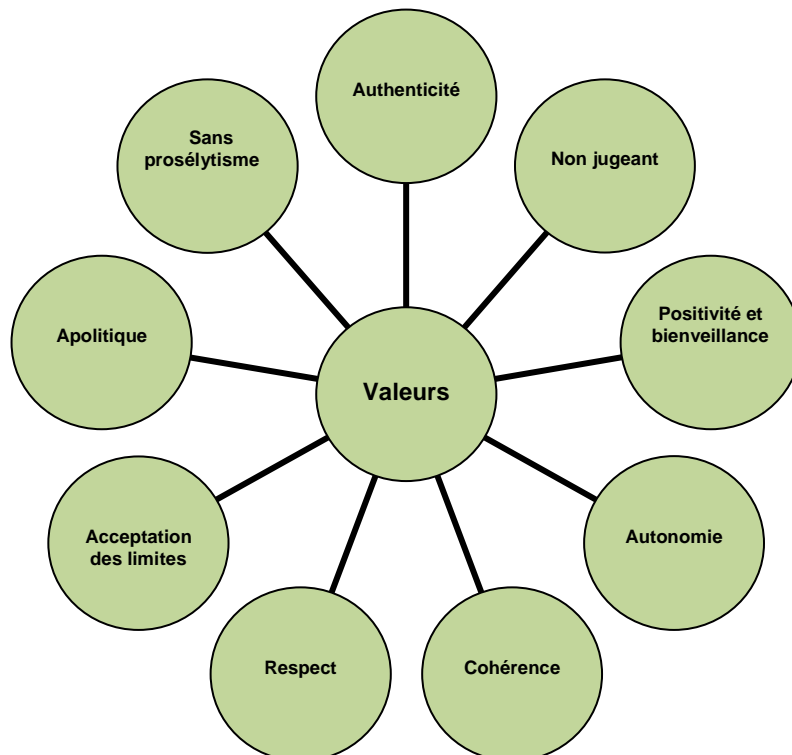
- **Réseuteur/teuse** : provoque des liens, entre en contact, invite à « aller vers » ;
- **Animateur/trice, inspirateur/trice** : promeut des valeurs, sensibilise et responsabilise ;
- **Multiplicateur/trice** : son savoir-faire et son savoir-être devraient se démultiplier ; avoir un effet « boule de neige » ;

- **Observateur/trice** : fait découvrir et émerger les besoins et les ressources des habitants/tes ; relaie les préoccupations et propositions des citoyens aux autorités responsables ;
- **Médiateur/trice** : peut faciliter le dialogue entre habitants/tes, intervenir en cas de conflits, dans les limites de ses compétences et des capacités qu'il peut reconnaître ; contribue à résoudre des problèmes de manière non-violente ;
- **Acteur initiateur/trice** : crée et organise des projets ; développe et/ou initie des projets socio-culturels ; participe aux actions citoyennes organisées par la CBS (exemple, « Les Cafés Sympas ») ou d'autres associations; institutions avec intervention prioritaire à la Commune de Bulle.

Ses buts ; il :

- Favorise des liens de solidarité et un sentiment d'appartenance à la collectivité ;
- Appuie l'accès aux ressources, services, structures et possibilité existantes dans la limite de ses connaissances ;
- Encourage la participation citoyenne ;
- Fait émerger les thématiques, besoins et revendications des populations concernées ;
- Promeut les valeurs de « Communes Sympas » ;

✓ Valeurs, éthique :



L'ABS tendra, dans sa vie quotidienne, à incarner ces valeurs dans son quotidien et dans ses démarches citoyennes.

Déontologie :

L'ABS agit dans le respect des singularités et du droit à l'autodétermination des personnes rencontrées, quels que soient leur nationalité, leur sexe ou leur origine, leur condition sociale ou leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques.

Dans sa relation avec les personnes concernées, il définit/précise clairement son rôle, son statut, les possibilités et les limites de son action ainsi que le cadre institutionnel dans lequel il s'inscrit.

De même, il définit la déontologie de la relation qui s'engage : devoir de discrétion, libre adhésion.

Il crée un environnement propice permettant le contact, l'écoute, le dialogue. Il prend en considération, dans la mesure de ses possibilités, toute demande émise par les personnes concernées.

✓ Modalités d'engagement :

Le CC de la Ville de Bulle, subsidiairement d'autres communes, les Associations, les Sociétés et les particuliers peuvent solliciter les ABS pour toutes tâches d'intérêt public.

Le coordinateur est chargé de filtrer les demandes afin d'éviter leur utilisation abusive.

La liberté d'engagement de chaque ABS reste à son libre choix.

L'ABS ne doit pas suppléer un manque soudain de personnel d'une organisation pour laquelle il se serait engagé.

L'engagement est bénévole. Les collations de midi, les déplacements et l'entrée à la manifestation doivent être défrayés par le mandant. Une participation financière d'un utilisateur des ABS sera remise au Coordinateur qui la versera à la Commission Bulle Sympa.

✓ Organigramme :

